

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Brien

<https://www.cadre21.org/membres/c8e4289d14a1b1d3dada4e31>

Date d'obtention : 2021-10-14 19:20:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, nous devons accueillir le jeune et l'écouter. Il faut évaluer adéquatement le type d'incident et vérifier l'information. En fonction de la nature des faits qui sont devant nous, nous contactons ou non le service de police. Dans l'optique que c'est possible nous corroborons les faits avec le jeune instigateur.

Dans le cas d'un acte impulsif, nous suivons les outils proposés dans la trousse et nous avertissons le service de police.

Dans le cas d'un acte malveillant, nous avertissons immédiatement le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les cas malveillants sont plus rares. Nous sommes souvent devant des actes impulsifs. Les élèves n'ont clairement pas conscience de l'impact d'un geste comme ceux-là. Le Service de Police est aussi un allié important pour nous soutenir dans ces démarches.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La vérification des informations et la prise de décision sur la nature des gestes posées demeurent ce que je considère comme vraiment délicats. Un faux pas pourrait avoir de graves conséquences pour un jeune.